

L'Édito du maire



Les travaux de réaménagement du bâtiment de la Mairie vont commencer pour s'achever en août 2024. Ces travaux ont quatre objectifs principaux : la mise aux normes PMR de la partie accessible au public, la mise en place d'une isolation thermique répondant aux dernières réglementations, la création d'un petit logement trois pièces à l'étage dont sa future location confortera les recettes communales, et enfin l'aménagement total du grenier pour accueillir nos archives.

Le rez-de-chaussée, avec la reprise de la surface du grand garage, sera composé du secrétariat, du bureau du Maire et de salle du conseil et de mariage qui sera plus vaste que la pièce actuelle et enfin accessible aux handicapés. A l'étage, en dehors de la partie logement, il subsistera pour la mairie une petite salle de réunion avec un accès au grenier à créer pour accéder aux archives.

Le service technique de la commune occupera la cour et les garages à l'arrière du bâtiment ainsi que le petit bâti situé à droite de la façade.

Pour encore plus d'économies, le chauffage de la mairie sera assuré par une pompe à chaleur.

Enfin, tout le bâtiment fera l'objet d'un ravalement.

Le coût total prévisionnel des travaux se monte à 725 000 € TTC dont 230 000 € restant à charge de la Commune, après versement 457 000 € de subventions en provenance de la Région, du Département, de la CACP et du remboursement de la TVA. Un emprunt de trésorerie sera nécessaire pour faire la liaison entre le paiement des factures et la perception des subventions.

Pendant toute cette période de travaux, le secrétariat de la mairie vous accueille au presbytère et les conseils municipaux, ainsi que les mariages, auront lieu à la salle polyvalente.

D'autres aménagements sont en réflexion au conseil pour améliorer l'attractivité de notre stade municipal et pour la réfection de la voirie du chemin de Courcelles, je vous en ferai part lors d'un prochain journal.

Merci de bien vouloir supporter les désagréments, pendant les travaux, afin de vous accueillir prochainement dans une mairie plus confortable.

Sommaire

Edito

Stop aux nuisances ... p.1

A faire soi-même...

Recettes à partager... p.2

Entreprises à Puisseux p.3

CR du Conseil

Animations à Puisseux... p.4

Guide pratique sur la gestion
des papiers administratifs p.5

Quelle autorisation pour
quels travaux ? p.6

Info département/ région p.7

Les enfants de l'école
nous écrivent p.8

Etat civil, agenda, infos p.9



Projet future mairie



Un peu de civilité...

Tous les bruits causés sans nécessité ou par défaut de précaution entraînant une gêne pour

le voisinage sont **interdits**, et en particulier **entre 22h00 et 07h00**.

En tout état de cause, veillez également à respecter les horaires de vos voisins.

Pour tout abus veuillez contacter directement les forces de l'ordre.

Le bon moment c'est :

Lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Samedi

de 9h à 13h et de 16h à 19h.

Quels déchets composter ?



Sans hésiter

- **Les déchets de cuisine** : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc.
- **Les déchets de jardin**, s'ils ne sont pas utilisés pour le paillage : tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées, etc.
- **Certains déchets de maison** : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.

Modérément ou avec précaution

- **Les déchets très ligneux ou durs** (tailles, branches, os, noyaux, trognons de chou...) :

A faire soi-même...

parce qu'ils se dégradent plus difficilement, ils peuvent être broyés au préalable.

- **Les mauvaises herbes** : leurs graines résistent au compostage et peuvent germer.
- **La viande et le poisson** : il est préférable de la placer en petits morceaux au centre du tas, hors d'atteinte des animaux. Et surtout pas d'os, ni d'arrête!
- **Les coquillages et les coquilles d'œufs** : même s'ils ne se décomposent pas, leur usure apporte des éléments minéraux et leur structure facilite l'aération.
- **Les végétaux malades** : si la plupart des germes pathogènes, concurrencés par les micro-organismes du compostage, sont éliminés, on ne peut pas garantir une hygiénisation totale et la destruction des graines. Le compost peut alors entraîner la propagation des maladies.



Les 4 règles D'or

1. Apporter un bon mix de déchets en mélangeant des déchets humides (essentiellement des déchets de cuisine), et des déchets secs (plutôt des déchets de jardin et autres déchets de la maison).
2. Fragmenter les déchets pour aérer, faciliter l'action des micro-organismes et accélérer le compostage. On coupe les déchets de cuisine, et on taille ou broie les végétaux encombrants
3. Surveiller l'humidité Quand il y en a trop, cela empêche l'aération, freine le compostage et dégage de mauvaises odeurs. Pas assez ? Les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête.
4. Aérer le compost grâce à un brassage régulier au moins une fois par mois, à l'aide d'un aérateur ou d'un ressort.

Recettes testées, validées... à partager !

Velouté de potimarron

Préparation: 30 min

Cuisson : 30min

Pour 4 personnes

- 1 oignon jaune
- 1 échalote
- 700g environ potimarron
- 125g de lardons fumés (facultatif)
- 2 cs de d'huile d'olive
- 500g d'eau
- 1 cube de bouillon de légumes
- sel, poivre
- 40g de crème fraîche épaisse

- 1- Lavez puis coupez le potimarron en petits morceaux.
- 2- Faites revenir l'oignon coupé en lamelles et l'échalote dans l'huile d'olive.
- 3- Ajoutez le potimarron et les lardons fumés faites revenir quelques minutes.
- 4- Ajoutez ensuite le cube de bouillon, le sel, le poivre et l'eau.
- 5- Laissez cuire 30 min.
- 6- Mixez le tout, rajoutez de l'eau si vous trouvez le velouté trop épais, puis mettez la crème.



Vous pouvez aussi agrémenter de quelques brisures de châtaignes revenues dans de l'huile d'olive cela donnera un peu de croquant à votre velouté !

Présentation des entreprises à Puiseux-Pontoise



« 4/6 Chemin du Clos »

Deux sociétés dans PUISEUX-PONTOISE côte à côte proposant des prestations de services professionnels pour vos véhicules.



 **Rapid Pare-Brise** est une société implantée à Puiseux-Pontoise depuis 2012, qui emploie 4 salariés, spécialisée dans la réparation, la pose et le remplacement de vitrage automobile certifiés normes européennes. Ils interviennent sur toutes marques de véhicules.

Ils proposent aussi un **service de colis** : Pickup, colissimo... en dépose et réception.

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi
9h-13h/14h-18h
Samedi 9h-13h/14h-16h

Activités :

=> Pare-brise
=> Lunette arrière
=> Toit ouvrant et panoramique.

L'offre de Rapid Pare-Brise :

Une démarche simplifiée => Pas d'avance de frais => Prêt de véhicule
=> Nettoyage de courtoisie.
=> Franchise offerte et PACK GARANTIES.



Un rendez-vous ?
Tel : 01 76 28 38 18



<https://www.rapidparebrise-puiseux-pontoise.fr>

Car Wash, entreprise employant 2 salariés, vous fait découvrir un **service de nettoyage de voiture Premium** et sur mesure.



Formule : Nettoyage Intérieur & Extérieur, shampooinage intérieur en profondeur, Formule extra.



La société offre de nouvelles prestations depuis 2023 dans le COVERING, le marquage publicitaire et les textiles personnalisés.



Tél : 06 99 22 71 94

<https://www.francecarwashcergy.fr>

Décisions du Conseil Municipal

Lors de la session du 28/06/23, le conseil municipal a approuvé

➤ Tarifs périscolaires 2023-2024

1) LES TARIFS JOURNALIERS DE LA GARDERIE

Garderie du matin / jour => 4.42 €
Garderie du soir / jour => 5.86 €

2) LES TARIFS ABONNEMENTS MENSUELS DE LA GARDERIE

	1 enfant	2e enfant	3e enfant
Garderie matin	36.83€	29.44€	22.27€
Garderie soir	64.71€	57.90€	51.58€

3) TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Cantine / jour => **5.70€**
Repas PAI (projet Accueil Individualisé) / jour => **1.55€**

➤ Subvention CFLPP

La présidente de l'association CFLPP, qui œuvre son activité à l'animation de la Commune, a présenté les projets d'activités passées et futures ainsi que le budget afférent. L'association CFLPP demande une subvention communale de 6 000.00€ pour l'année 2023.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ACCORDER la somme de 6 000.00€ au comité des fêtes et loisirs de Puiseux-Pontoise (CFLPP).

➤ Réfection des voiries rue des poiriers

Le Département a engagé des travaux de réfection de la bretelle de la sortie 13 de l'autoroute, la réfection et la

signalisation horizontale de la Rue des Poiriers doivent être refaites.

Il est donc judicieux d'engager ces travaux durant la réfection de la bretelle.

Un devis pour la signalisation horizontale a été fait par la société SIGNATURE et un devis pour la réfection de la voirie par la société COCHERY.

ENTREPRISES	MONTANT TTC
Cochery (Réfection)	29 995.63€
Signature (Signalisation)	3 434.16€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE les devis des entreprises COCHERY et SIGNATURE pour la réfection et signalisation horizontale de voirie sur la Rue des Poiriers.

ANIMATIONS A PUISEUX

Les journées du patrimoine.

Les 16 et 17 septembre, journées du patrimoine, une exposition sur la ruralité au 19 et 20^{ème} Siècle à Puisieux-Pontoise, vous a été présentée à l'église Saint Pierre et Saint Paul ainsi qu'à la salle polyvalente François Lemonnier, exposition qui n'a malheureusement pas été honorée par le public.



Un immense merci à monsieur Bernard GAUDINOT, historien de notre village, pour le prêt de documents pour l'église

Cergy Soit !

Lors de l'évènement « culture majeure – festival des arts de la rue et du cirque », deux membres du groupe CERGY SOIT sont venus présenter un spectacle aux élèves, qui ont été charmés et ravis.



Le lundi 18 septembre, les enfants de l'école accompagnés de leur enseignante, ont pu bénéficier de la visite de cette exposition, commentée par Monsieur GAUDINOT, suivie d'un QUIZ reprenant les différents éléments de l'exposition.





Mardi 31 octobre 2023

Sorcières, vampires et autres créatures effrayantes, nous vous invitons pour un goûter d'halloween.

17h Vente de gourmandises

17h45 Election du plus beau costume

18h00 Départ pour la récolte de bonbons.

Puiséens et puiséennes, préparez vos friandises et réservez-leur un bon accueil !



Dimanche 26 novembre 2023

Marché de Noël où de nombreux stands de producteurs locaux vous présenteront le fruit de leur artisanat,

Vous pourrez préparer vos cadeaux de Noël ou bien tout simplement vous faire plaisir.

Sur place vous pourrez vous restaurer au food truck ou au stand du cimeté avec des gourmandises et chocolats chauds.

Pour petits et grands, vous pourrez aussi vous amuser sur la piste de luge gonflable, fous rires garantis.

Nous vous y attendons nombreux.



Samedi 9 Décembre de 15h à 17h30

Nous proposerons pour les enfants de Puisieux des **ateliers créatifs et culinaires** sur le thème de Noël.

Créations, cuisine, concours de dessin et plein d'autres surprises vous attendrons pour cette

après-midi festive à la salle François Lemonnier.

Moment convivial et festif garanti !



Illuminer Puisseux-Pontoise !

De rendre notre village féérique le temps de cette période de fêtes de fin d'année.

Un concours récompensera les meilleures maisons et appartements illuminés.

Passage du **jury les 20 et 21 Décembre** entre 19h et 21h.

Plusieurs bons d'achat valables au Truffaut de Puisieux-Pontoise vous attendent, alors à vos décorations !

GUIDE PRATIQUE SUR LA GESTION DES PAPIERS ADMINISTRATIFS

Factures, relevés bancaires, bulletins de paie, avis d'impôts... Combien de temps faut-il conserver ces documents au minimum ? Tout dépend de leur nature.

Pour faire valoir ses droits, il faut souvent s'appuyer sur un contrat, une facture, une preuve de paiement... Attention ! Le temps de conservation de chaque document dépend de son délai de prescription. Tant que son délai est en court, une action en justice peut être engagée par vous ou contre vous.

Une version numérique suffit-elle ?

Pas toujours. Si vous avez reçu le document en format numérique ou en le téléchargeant, vous pouvez le conserver ainsi.

En revanche, si un document vous a été transmis par courrier ou en main propre, gardez bien l'original papier. Si vous le scannez, vous n'obtiendrez qu'une version numérisée ayant valeur de copie.

Si vous avez un doute...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134>

Assurance

Type de documents	Durée de conservation
Quittance, avis d'échéances, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans
Contrats	Durée du contrat + 2 ans
Assurance-vie	10 ans pour le bénéficiaire, à partir de la connaissance du contrat.
Domages corporels	10 ans

Véhicule

Type de documents	Durée de conservation
PV pour amende forfaitaire	3 ans (si le Trésor public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa notification, l'automobiliste ne doit plus rien).
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule + 2 ans en cas de revente (possible action contre les vices cachés).

Banque

Type de documents	Durée de conservation
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours. Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans à compter de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèque	-5 ans -Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois.

Famille

Type de documents	Durée de conservation
Actes d'état civil	Permanente
Avis de versement d'allocations familiales	-3 ans -Délai de reprise en cas de trop versé (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration). L'allocataire a 2 ans pour agir en paiement de ses prestations.
Contrat de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou <i>legs</i>)	-Permanente -En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.

Logement

Type de documents	Durée de conservation
Factures d'électricité et de gaz	-5 ans (délai pour contester une facture) -Le fournisseur a 2 ans pour agir en paiement contre un abonné.
Factures d'eau	-5 ans -Pour agir en paiement contre un abonné, le fournisseur a : • 4 ans (fournisseur public), • 2 ans (fournisseur privé).
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an
Factures liées aux travaux	10 ans (gros-œuvre) ou 2 ans (petits travaux)
Titres de propriété	Permanente
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le <i>syndic</i> , procès verbaux des assemblées générales de copropriété...	10 ans
Contrats de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans

Impôts et taxes

Type de documents	Durée de conservation
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans à compter de l'année qui suit l'année d'imposition
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	-1 an -3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement.

Travail

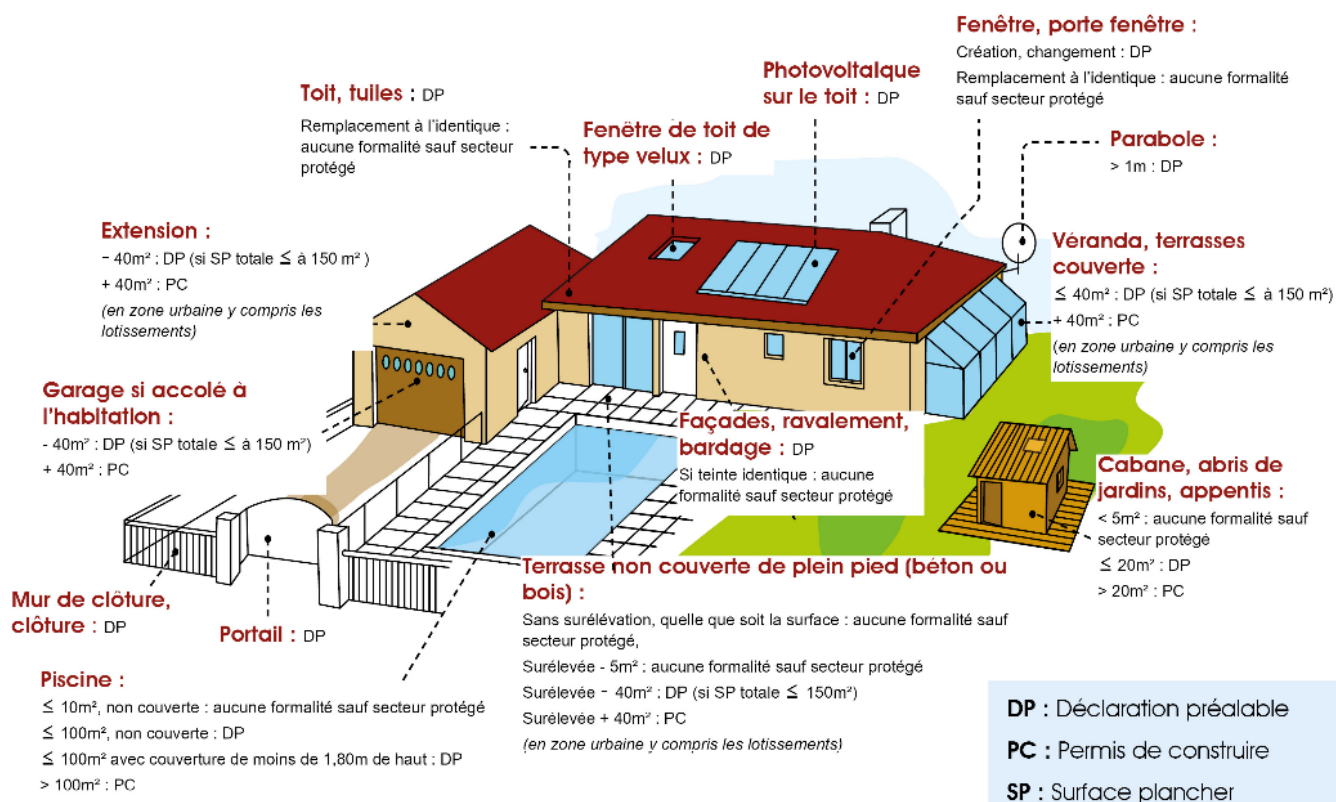
Type de documents	Durée de conservation
Bulletins de salaire, contrats de travail, certificats de travail.	-Jusqu'à liquidation de la retraite -Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire
Attestations assedic ou pôle emploi	Jusqu'à liquidation de la retraite
Reçus pour solde de tout compte	6 mois à compter de la signature du salarié
Échéances allocations chômage	-Jusqu'à liquidation de la retraite -Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration).
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente

Santé

Type de documents	Durée de conservation
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	-2 ans : délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite

QUELLE

AUTORISATION DEMANDER POUR QUELS TRAVAUX ?



En fonction de la Surface de Plancher et de l'Emprise au Sol de l'annexe, il sera nécessaire de déposer soit une Déclaration Préable (DP)*¹, soit un Permis de Construire (PC)*².

Cependant, pour les annexes de moins de 5 m², aucune autorisation préalable n'est requise.

Ainsi, toutes les constructions nouvelles dont la surface est supérieure à 20 m² (surface de plancher ou emprise au sol) doivent faire l'objet d'un permis.

*1 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17578>

*2 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>

Un peu d'éducation civique...

Le **24 septembre** dernier, les élections sénatoriales ont eu lieu. De quoi changer la politique du pays ? Peut-être, car le Sénat est une assemblée qui vote les lois françaises. En France, le Parlement est constitué de **deux assemblées** : l'Assemblée nationale, avec ses députés, et le Sénat, avec ses sénateurs.

En tout, **348 sénateurs** sont élus dans notre pays. Ils se réunissent et travaillent dans le **palais du Luxembourg**. À la différence des députés ou du président de la République, les sénateurs ne sont pas élus par tous les citoyens. En fait, ils sont **élus par seulement 150 000 personnes**, appelées les **grands électeurs**. Ce sont **les maires, les conseillers municipaux, les conseillers régionaux et départementaux** : toutes des personnes élues, elles, par tous les citoyens. Ils sont élus de cette façon parce qu'ils sont chargés de **représenter les collectivités locales**, c'est-à-dire les villes, les départements et les régions.

Quel est donc le rôle du sénat ? Quand un **projet de loi** est présenté, ce sont d'abord les sénateurs qui l'examinent, puis c'est au tour des députés de l'Assemblée nationale. **Les sénateurs et les députés doivent se mettre d'accord** sur le même texte de loi avant de le voter. On dit alors que ce texte fait **la navette** entre les deux assemblées. En cas de désaccord, il faut bien que quelqu'un ait le dernier mot : ce sont les députés qui votent le texte définitif de la loi.

Mais le Sénat a un gros avantage sur l'Assemblée nationale : le **gouvernement n'a pas le droit d'organiser de nouvelles élections pour le remplacer**.

En plus, **le président du Sénat** est le 2^e personnage le plus important de l'État : il peut même **remplacer le président de la République**, s'il est par exemple trop malade pour exercer le pouvoir.

Quels sont nos sénateurs dans le Val d'Oise ?



Pierre
BARROS,



Arnaud
BAZIN,



Jacqueline
EUSTACHE-
BRINIO,



Daniel
FARGEOT



Rachid
TELMA.



Grâce à Île-de-France
mobilités, glissez
vers l'Aren'ice avec la nouvelle
ligne de bus 46

À partir du **6 novembre 2023**, Île-de-France Mobilités, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, renforce l'offre de bus à Cergy Pontoise, avec la création de la ligne 46. Cette nouvelle offre s'inscrit dans le programme de développement de l'offre bus à l'échelle régionale porté par Île-de France Mobilités.

Les voyageurs de Cergy-Pontoise pourront profiter de cette nouvelle ligne, pour se rendre notamment à la Plaine des Linandes (l'Aren'Park et la patinoire de l'Aren'Ice) - et au nouveau site de Dassault Aviation depuis les deux gares de Cergy St Christophe et Pontoise Canrobert.

La ligne circulera **tous les jours de la semaine** d'environ :

- 5h30 à 22h30 du **lundi au vendredi** : 20 min de fréquence en heure de pointe et 30 min hors heure de pointe
- 5h30 à 23h le **samedi** : 30 min de fréquence
- 8h à 22h le **dimanche** : 60 min de fréquence

La **ligne 46** desservira 10 arrêts au total, dont **6 nouveaux arrêts** prévus spécifiquement pour cette ligne.



Les enfants du vieux noyer nous écrivent...

Les élèves de **CE1/CE2** ont travaillé aussi les contes en écriture collective. Voici la suite leurs productions...

Le petit chaperon vert



Il était une fois dans une maison, un petit bonhomme aux habits verts qui se nommait le Petit Chaperon vert. Son père lui demanda d'aller donner un bouquet de fleurs et une boîte d'haricots verts à son grand-père. Alors il alla dans la forêt. Mais soudain, un serpent arriva.

Le serpent : Je vais te manger.

Le Petit Chaperon vert : Non, tu ne vas pas me manger, on va faire une partie de cache-cache, tu vas compter jusqu'à 30 et tu devras me trouver si tu me trouves, tu me mangeras et si tu ne n'y arrives pas. Tu devras partir.

Le serpent : D'accord, mais tu vas perdre, je suis le meilleur à cache-cache, 1,2,3...

(le Petit Chaperon vert se cache dans l'herbe, le serpent le cherche et l'appelle)

Le serpent : Ok, tu as gagné, je ne te mangerai pas.

Le Petit chaperon vert : Tu vois que tu n'es pas le meilleur !

Le serpent partit et le Petit Chaperon vert continua son chemin jusqu'à chez son grand-père.

le Petit Chaperon vert : Toc,toc,toc grand-père tu es là ?

le grand-père : Oui, oui, entre et viens me rejoindre dans la cuisine.

le Petit Chaperon vert : Grand-père tu as l'air bizarre ! Tu as une longue, longue, longue langue.

Le serpent : c'est pour mieux te manger mon enfant !

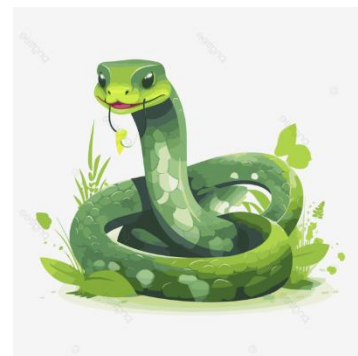
le Petit Chaperon vert : Mais tu es le serpent de tout à l'heure !

le serpent : Oui et je me suis déguisé en grand-père et je vais enfin pouvoir te manger !

Le Petit Chaperon vert alla se cacher dans le placard pour échapper au serpent. Il y trouva son grand-père.

Le grand-père : Comment allons-nous faire pour lui échapper ?

Le petit Chaperon vert : J'ai une idée. Je vais ouvrir le placard et le serpent me sautera dessus et m'avalera tout rond. Après, comme je suis gros, il ira faire une sieste avant de te manger et du coup tu



pourras ouvrir son ventre et me récupérer.

Le Petit Chaperon vert ouvrit le placard et le serpent l'avala. Le grand père ouvrit le ventre du serpent et récupéra son petit-fils.

Le grand-père : Il faut mettre quelque chose de lourd à ta place.

Le petit Chaperon vert : Je sais ! on va mettre de l'eau dans son ventre. Avec le poids le serpent ne pourra plus ramper.

Le grand-père alla chercher de l'eau et remplit le ventre du serpent. Le serpent (se réveille) : je me sens bizarre, je suis très lourd, j'ai mal au ventre, au secours, je ne peux plus ramper !!!

Le grand-père et le petit Chaperon vert prirent le serpent et allèrent le jeter dans la rivière où il se noya.

ETAT CIVIL

Ils sont arrivés

Yadhava THUSHYANTHAN 10/10/23

La Communauté d'Agglomération



Nous avons tous constaté que notre bac jaune se remplit de plus en plus et devient vite trop juste quant à son volume.

Nous vous invitons à prendre contact avec Direct'agglo afin qu'il enregistre votre demande pour un changement de volume de votre bac.

DIRECT'AGGLO

Tél : **01 34 41 90 00**

Du lundi au jeudi 9h-17h

Le vendredi 9h-16h

<https://www.cergypontoise.fr/directagglo/>

La mairie a déménagé



Au **1 rue de l'église** durant tout le temps des travaux de réfection de ses bâtiments.

Le **parking** se situe juste à côté de l'église.

Les horaires restent inchangés.



Une application **GRATUITE** pour les citoyens permet de se tenir au courant des publications de la commune. Les messages vous concernent tous : alertes, actualités, vie locale, etc. L'objectif étant d'**améliorer la communication sur la commune**, n'hésitez pas à nous faire part de vos retours.

N'oubliez pas qu'illiwap vous permet aussi de nous envoyer des messages, appelés les « signalements », si vous trouvez une décharge sauvage, du mobilier urbain endommagé, une fuite d'eau ou autre, prenez une photo et envoyez-nous un signalement.

Aujourd'hui nous comptons **94 abonnés** qui sont au courant de toutes les informations concernant la commune ou l'Agglo! Merci à vous !

Site internet communal puiseux-pontoise.fr



AGENDA

Mardi 31 octobre : animation pour halloween

Dimanche 26 novembre : Marché de Noël de 11h à 18h.

Samedi 9 décembre : ateliers créatifs de Noël de 15h à 17h30, salle François Lemonnier

Dimanche 17 décembre : Noël des enfants (film et cadeaux) salle François Lemonnier suivi pour les parents d'un moment convivial chocolat chaud ou vin chaud.

Mercredi 20 et jeudi 21 décembre : Passage du jury pour le concours des illuminations de Noël entre 19h et 21h.

Samedi 13 janvier : Vœux de M. le maire

OFFICES RELIGIEUX

Eglise Saint Pierre Saint Paul

Mercredis: messe 19h (sauf vacances scolaires)

Mercredi 1^{er} novembre : Messe de la Toussaint à 10h30 avec juste après bénédictions des tombes pour ceux qui le désirent.

Lundi 25 décembre : Messe de Noël à 10h30

Culte Impact Centre Chrétien
3 chemin du clos

Dimanche : 8h15-10h30 / 11h-13h30

CFLPP

Le CFLPP arrive sur les réseaux sociaux ! Le Comité des Fêtes et Loisirs de Puteux-Pontoise est arrivé sur Instagram et Facebook. Venez nous rejoindre et suivez-nous sur nos réseaux.

Vous serez informés de nos actualités et au courant de nos événements.

Sur instagram : Cflpp95

Sur Facebook : Cflpp95

Et toujours sur le **site de la commune** dans l'onglet **Vie associative**.

MAIRIE

1 rue de l'église

mairie.puteux-pontoise.95@wanadoo.fr

Nous vous rappelons les jours et horaires d'ouverture au public :

9 H – 12 H MERCREDI, SAMEDI

14 H – 18 H MARDI, VENDREDI